



## **Projets Immobiliers suite au NRP : Compte rendu FO DGFIP49 CTL du 3 mai 2022**

**FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

[fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

Angers, le 4 mai 2022

Un CTL s'est tenu le 3 mai sur les projets immobiliers du NRP 2023 (Angers, Cholet et Segré). Ce CTL, pour information, est la suite de la commission immobilière réunie le 29 mars 2022. En ouverture de ce CTL, les représentants FO DGFIP ont rappelé à M Derrac leur opposition au NRP.

### **Bâtiment C de la cité : Suppression du SPF de Saumur, restructurations du SPFE.**

M Derrac a indiqué qu'il avait rencontré lundi 2 mai les agents du SPF de Saumur restés sur place. Contrairement à ses engagements, il leur a annoncé que le travail à distance ne serait plus possible à brève échéance.

Les organisations syndicales, dont FO, lui ont demandé de respecter la parole donnée en 2021. « Soit c'est de l'amateurisme, soit c'est une volonté de votre part afin de leur faire accepter la restructuration, M Derrac, ce n'est pas correct, vos engagements vous devez les tenir ! » a réagi FO DGFIP49.

La Direction a tempéré : « si la règle est incontournable, il y a des enjeux sociaux à prendre en compte, on peut avoir des exceptions » La balle est dans votre camp Monsieur le Directeur !

**FO exige que chaque situation soit étudiée et que les agents obtiennent satisfaction.**

Concernant le bâtiment C, M Derrac a précisé qu'il n'y aura pas de travaux à réaliser pour l'instant. Pourtant, à titre d'exemple, la question se pose sur le nombre de toilettes existants par rapport à l'effectif.

Puis il a été abordé l'organisation du service restructuré. Il semblerait qu'il y ait une volonté du chef de service d'évoluer vers la polyvalence des agents et donc de rechercher une souplesse dans leur positionnement (travail en groupe, espaces collectifs, caissons mobiles et casiers individuelles).

La Direction a précisé aux syndicats que « chaque agent pourra choisir son mode de travail (bureau fixe ou aléatoire), il n'y aura pas de passage en force. On avance de façon pragmatique en fonction de l'adhésion des équipes ». Le principe du flex desk, auquel FO est opposé, ne remporte pas le succès souhaité par l'encadrement.

Pour le Télétravail (remises en cause des jours fixes et de leur nombre), comme pour le travail à distance, la Direction semble agacer par ses fortes contraintes imposées.

Les plans proposés ne sont que des projections, ils peuvent évoluer en fonction de l'adhésion des équipes. Par exemple, ne serait-il pas préférable que les cinq bureaux individuels qui doivent servir pour les archives deviennent simplement des bureaux occupés par des agents ?

### **Bâtiment D de la cité : Suppressions des SIP de Segré (antenne), Angers Est et Angers Ouest et création d'un SIP.**

FO DGFIP49 s'est étonné que les travaux de l'ascenseur du bâtiment D (coté Amendes) prévus à la mi-avril ne soient pas encore commencés. Le 13 avril, nos collègues du service Amendes ont dû déménager dans la salle de convivialité au 1<sup>er</sup> étage (zone tampon).

La Direction n'a pas été en mesure de nous apporter une réponse.

Elle a rappelé que les travaux de rénovation extérieure (isolation et fenêtres) étaient prévus au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce démarrage sera-t-il lui aussi décalé ?

M Derrac a indiqué qu'il avait demandé des crédits à la Direction Générale pour la réfection intérieure des locaux. Ces travaux devraient être effectués après ceux de la rénovation extérieure. Selon la Direction, les travaux des sanitaires (lavabos, robinetteries,...) seraient réalisés cette année. Affaire à suivre...

Installation de l'escalier de secours : la question de la sécurité (intrusion par l'extérieur) a été portée à

la connaissance de la direction, celle-ci va s'assurer de la protection des accès du rez-de-chaussée et des étages.

En ce qui concerne le positionnement des services au 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- Les deux SIE seront situés au 3<sup>e</sup> étage.
- Le SIP Angers Ouest descendra au 2<sup>e</sup> étage, entre le PRS et un service de l'Éducation Nationale.
- Le SIP Angers Est reste au 1<sup>er</sup> étage.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le SIP de Segré et les SIP angevins seront fusionnés. De même, il n'y aura plus qu'un SIE à Angers.

Pour le nouveau SIP, le recouvrement ira au 2<sup>e</sup> étage et les secteurs d'assiette au 1<sup>er</sup>. Une antenne pérenne\* demeurera avec 5 postes de travail à Segré.

Au vu de la disparition déjà actée des services de la DDFiP, pour **FO** le mot n'est pas approprié ! \*(définition dictionnaire : qui est perpétuel, durable, éternel).

Reste à savoir s'il y aura assez de places pour tout le monde.

## Fermetures des trésoreries de Beaupréau et Montrevault, restructurations du site de Cholet.

Lors de la commission immobilière, la Direction avait proposé deux plans. Soit le plan impactait un grand nombre de personnel, soit le service se trouvait éclaté par un accueil du public en plein milieu.

Suite aux différentes critiques des organisations syndicales, M Derrac a dû revoir sa copie.

Inconcevable pour **Force Ouvrière** de séparer des services au sein d'une unité de travail, les interactions sont trop nombreuses, et la cohésion d'équipe en aurait souffert.

Deux nouveaux plans ont donc été présentés aux agents et aux syndicats. Lors de ce CTL, M Derrac a indiqué, qu'après consultation du pôle métier, son choix se portait sur l'inversion SIE-SGC et l'a actée.

Le SIE s'installera au rez-de-chaussée, le SGC au 1<sup>er</sup> étage. Les agents du SIE ayant visités auparavant les locaux du SGC et inversement.

Pour **FO**, cette solution respectant l'unité des entités, est la moins mauvaise. La meilleure étant celle qui maintenait les sites des trésoreries de Beaupréau et de Montrevault.

## Fermeture de la Trésorerie du Lion d'Angers, création du SGC de Segré.

Selon la Direction locale, après concertation avec les agents, les bureaux ont été disposés en fonction de leurs desideratas.


Les agents du Lion d'Angers devraient déménager après les vacances d'octobre, plutôt en novembre selon cette même Direction.

**FO DGFIP49 rappelle que les agents victimes des restructurations n'ont rien demandé et exige que leurs conditions de travail soient maintenues et mieux encore, améliorées !**

**Que le Directeur respecte sa parole donnée !**

**Que le traitement social (mutations, travail à distance, télétravail élargi,.. ) soit à la hauteur du traumatisme subi !**

## Avec FO DGFIP 49, Priorité aux agents !

|   |  |
|---|--|
| <b>BULLETIN<br/>D'ADHESION</b><br> | NOM : _____ PRÉNOM : _____                     |
|   | N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____ |
| GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %   |  |
| AFFECTATION : _____<br>déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)      |  |
| Fait à _____ le _____<br>(signature)  |  |
| → 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu                                      |  |